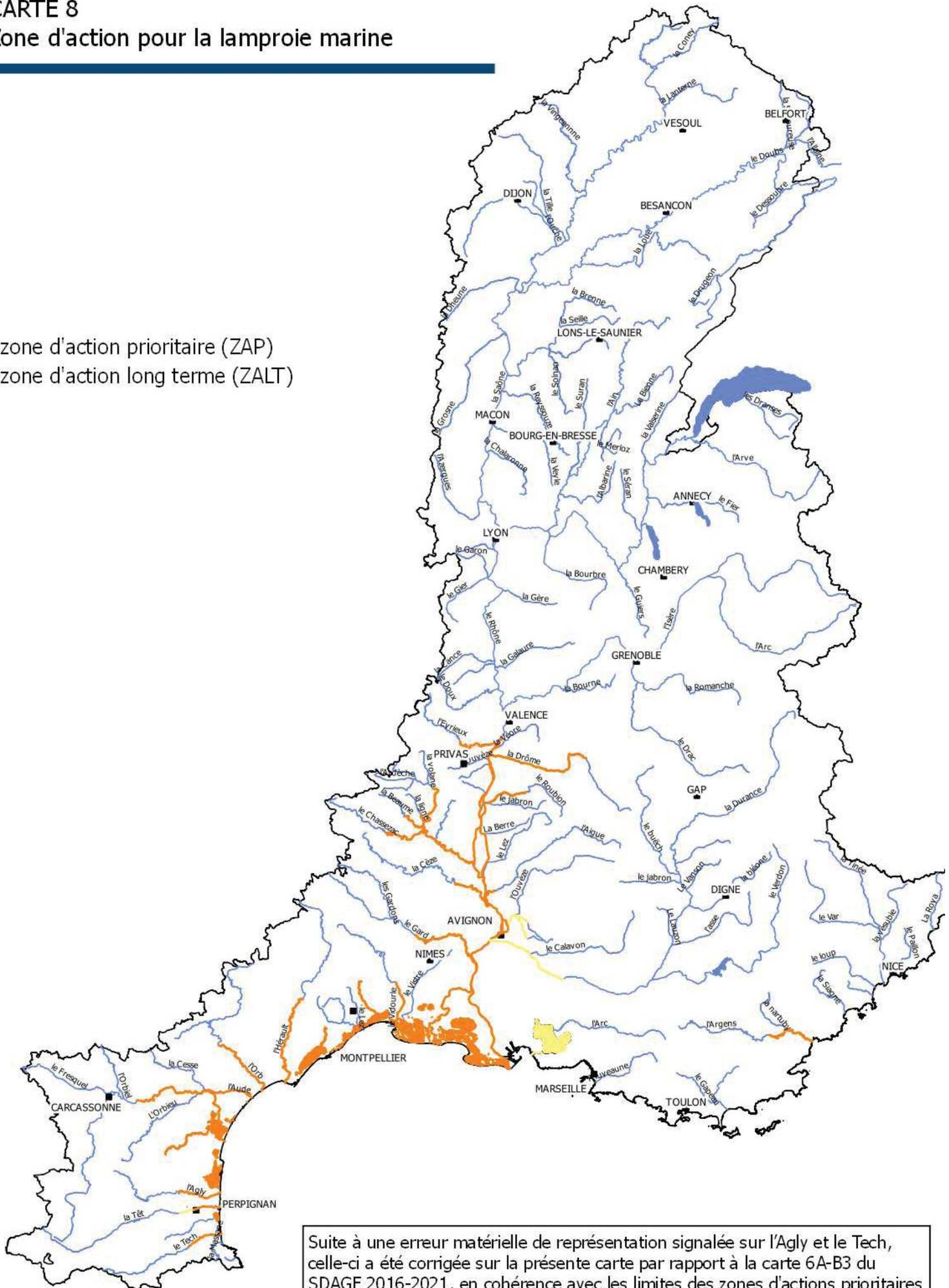


## CARTE 8

### Zone d'action pour la lamproie marine

- zone d'action prioritaire (ZAP)
- zone d'action long terme (ZALT)



Suite à une erreur matérielle de représentation signalée sur l'Agly et le Tech, celle-ci a été corrigée sur la présente carte par rapport à la carte 6A-B3 du SDAGE 2016-2021, en cohérence avec les limites des zones d'actions prioritaires précisées en annexe 3.